



Madame Elisabeth BRUSSAT
Présidente de la communauté de communes
Entre Dore et Allier,
29 avenue de Verdun
63190 Lezoux

Le Président
2024-0304-BL/JR/VA
A l'attention du service
Aménagement durable de l'espace

Saint-Gervais-sous-Meymont,
le 7 mai 2024

Madame la Présidente,

Par un courrier en date du 18 mars 2024, et reçu le même jour par courriel, vous nous transmettiez pour observations le dossier de projet de modification simplifiée n°5 du PLU de Lezoux.

L'objet de cette démarche porte sur la modification du règlement écrit du PLU de Lezoux afin de permettre la restructuration de l'entreprise SAIPOL : destructions, constructions et agrandissement de bâtiments en zone Uj*z1 et Uj*z2.

Le règlement est modifié pour fixer la hauteur maximale des bâtiments en zone Uj à 20 mètres, 15 mètres actuellement, et permettre l'implantation des nouveaux bâtiments en limite de voirie routière.

Le règlement graphique reste inchangé.

Au regard du plan d'aménagement et développement durable et du document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale, le projet de modification simplifiée n'appelle pas d'observation particulière.

Jean REBILLARD, chargé de mission SCoT, reste à votre disposition jusqu'à la fin de la procédure d'instruction pour échanger avec vous par courriel à j.rebillard@parc-livradois-forez.org ou par téléphone au 04 73 95 57 82.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la formation SCoT
du Syndicat Mixte du Parc Livradois-Forez,

Bernard LORTON